

DECISION DU PRESIDENT

PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-173

SERVICE: Conservatoire d'Agglomération

OBJET: Convention entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) d'Aulnay-sous-Bois pour un prêt de bassons

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 en date du 4 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE dans le domaine de la culture et de la vie étudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDERANT que le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) d'Aulnay-sous-Bois met gratuitement à disposition du Conservatoire d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération deux bassons de système allemand ;

CONSIDERANT que le Conservatoire d'agglomération de la Communauté d'Agglomération met également à disposition du CRD d'Aulnay-sous-Bois deux bassons de système français ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de conclure une convention de prêt fixant la durée et les conditions d'utilisation des instruments ;

DECIDE

DE CONCLURE une convention de prêt du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 avec le CRD d'Aulnay-sous-Bois, fixant la durée et les conditions d'utilisation des instruments ;

La convention précise les points suivants :

- Le Conservatoire d'Agglomération met à la disposition du CRD d'Aulnay-sous-Bois :

- 1 basson Buffet Crampon n° de série : 4477, 2135,00 € en 1976, n° d'inventaire Bn-02 (+housse)
- 1 basson Buffet Crampon n° de série : K451, 2986,93 € en 1986, n° d'inventaire Bn-04 (+housse)

Il s'agit de deux bassons de système français actuellement non utilisés par le Conservatoire d'Agglomération et faisant défaut au CRD d'Aulnay-sous-Bois.

Le CRD d'Aulnay-sous-Bois met quant à lui à la disposition du Conservatoire d'Agglomération, à des fins pédagogiques, deux bassons de système allemand :

- 1 basson Fagott FOX n° de série : 20367, en 2001, n° d'inventaire 0114 (+housse)
- 1 basson AMATI n° de série : 8503, en 2007, n° d'inventaire 0717 (+housse)

- Cette mise à disposition réciproque est faite à titre gratuit ;
- Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2023 / 2024. Elle prend effet au 1^{er} septembre 2023 et se termine le 31 août 2024 au plus tard.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 19 septembre 2023.



Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

Sylviane CHÊNE
Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante